

DEC162250DR13

Décision portant nomination de Mme Agnès VERGNES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes Environnements.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5244 intitulée IHPE et nommant M. MITTA en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5244¹ en date du 27/03/2015;

Considérant que Mme Agnès VERGNES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Agnès VERGNES, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5244 intitulée IHPE, à compter du 28 septembre 2016.

Mme Agnès VERGNES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Agnès VERGNES, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 28 septembre 2016

Le directeur de l'unité

La Déléguée Régionale

Ghislaine GIBELLO

G. MITTA

Directeur

Visa de la déléguée régionale du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa des partenaires (si nécessaire)